



Indivision dans la successuon d'une maison

Par **canole**, le 15/11/2008 à 13:48

J'ai fait une offre à mon notaire qui s'occupe de la vente de la maison qui touche la mienne. Les propriétaires sont décédés il y a 4 héritiers(neveux) sur les 4 trois sont d'accords pour la vente de cette maison mais le 4eme ne répond pas aux lettres envoyées par le notaire à cause d'une querelle familiale datant de très longtemps. Combien de temps peut on rester en indivision et quelle est l'issue? Merci

Par **Tisuisse**, le 15/11/2008 à 14:19

Ben, votre notaire ne le sait pas ? L'avez-vous interrogé sur ce point précis ?